

Service émetteur : Direction de la Santé Publique
Pôle Alertes, Risques et Vigilances
Cellule de Veille d'Alerte et de Gestion Sanitaire
Affaire suivie par : Christine RICOUX,
Dr CATALA Laura
Courriel : ars-oc-alerte@ars.sante.fr
Téléphone : 0 800 301 301
Télécopie : 05 34 30 25 86
Réf. Interne : CVAGS-2023-311
Date : 11/10/2024

A l'attention des professionnels de santé

Objet : deux cas de leptospiroses en possible lien avec activités de canyoning aux Gorges de Tapoul Rousses, Lozère - maladie à déclaration obligatoire depuis août 2023

Chère consœur, Cher confrère,

L'ARS Occitanie a été informé de **deux cas de leptospiroses en possible lien avec des activités de canyoning aux Gorges de Tapoul depuis mi-septembre**.

Dans ce cadre, nous nous permettons de vous rappeler que depuis le 17 août 2023, la leptospirose a été ajoutée à la [liste des maladies à déclaration obligatoire](#).

Tout **cas de leptospirose confirmé ou probable** (voir définition dans la fiche sur la sensibilisation des professionnels en pièce jointe) doit donc être signalé dès que possible par le biologiste médical ou le médecin en utilisant la [fiche de déclaration obligatoire](#) (DO) spécifique. Cette déclaration doit être envoyée sans délai à l'ARS Occitanie :

- par mail (ars-oc-alerte@ars.sante.fr),
- par téléphone 0 800 301 301 ou
- par fax (05 34 30 25 86).

L'objectif est de détecter ces maladies pour agir et prévenir les risques d'épidémie, mais aussi pour analyser l'évolution dans le temps de ces maladies et adapter les politiques de santé publique aux besoins de la population.

Vous trouverez également la fiche de sensibilisation sur la leptospirose détaillant notamment la stratégie diagnostic biologique de la maladie en fonction du délai depuis le début des symptômes.

Pour plus d'information sur cette pathologie, vous pouvez aussi consulter les liens suivants :

[Leptospirose \(santepubliquefrance.fr\)](http://santepubliquefrance.fr)
[Centre National de Référence de la Leptospirose - Institut Pasteur](#)
[La Leptospirose | Agence régionale de santé Occitanie \(sante.fr\)](http://sante.fr)

Enfin, vous trouverez ci-dessous le lien vers la liste des maladies à déclaration obligatoire et en annexe cette même liste avec un lien d'accès vers les Cerfa correspondants pour la déclaration :

[Liste des maladies à déclaration obligatoire \(santepubliquefrance.fr\)](#)

Je reste à votre disposition et vous prie de recevoir, cher confrère et chère consœur, mes plus cordiales salutations.



Docteur L. Catala